

Réf. DI – AM – APE – 2021-2022/043 – Année scolaire 2022-2023 : nouvelles grilles d’options – formulaire de choix de grille de cours

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire prochaine et dans un souci de prévision organisationnelle, je vous saurais gré de remplir le formulaire repris en annexe et le retourner au titulaire **pour le 23 mai au plus tard** en y indiquant le choix de grille-horaire qui serait suivi par votre enfant en 2022-2023.

Si je souhaite bien évidemment que ce dernier soit d’ores et déjà le plus proche possible du choix définitif, il vous sera toujours loisible de l’adapter en fonction des résultats effectifs obtenus en fin d’année scolaire.

Pour vous aider, chaque grille est accompagnée d’un court explicatif qui vous permettra de mieux cerner les motivations qui sous-tendent les orientations qui ont été adoptées. Bien sûr, ayant conscience du fait que des zones d’ombre subsisteront lors de votre lecture, il vous est possible de prendre rendez-vous pour obtenir tous les éclaircissements que vous souhaiteriez via l’adresse contact@acrommelynck.net en indiquant vos disponibilités. Nous veillerons à y répondre avec diligence en fonction de nos agendas respectifs.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, chers Parents, en l’expression de ma considération distinguée.

Le Préfet des études,



A. MELLOULI

Les grilles du 2^e degré

LE 2^e DEGRÉ est également appelé **degré d'orientation** et comprend deux années d'études (*les 3^e et 4^e années secondaires*).

L'élève choisit une catégorie et une forme d'enseignement pour sa 3^e année, en fonction de l'attestation d'orientation qui lui a été délivrée en fin de 1^{er} degré.

Ce choix pour la 3^e année est évidemment très important. **En effet, l'élève peut déjà élaborer un premier projet de formation**, avec l'aide de ses parents, de ses professeurs et de services compétents (*CPMS, etc.*). Il est important que l'élève effectue un choix correspondant au mieux à ses intérêts et à ses aptitudes.

Cependant, il ne s'agit en rien d'un choix définitif et immuable. Si l'élève constate que son choix ne lui convient pas ou si son projet évolue, il lui est toujours possible de changer d'orientation (*d'où le nom du 2^e degré d'orientation*) entre la 3^e et la 4^e ou entre la 4^e et la 5^e.

La charge horaire hebdomadaire peut varier de 28 à 36 périodes et comprend d'office une formation commune et une formation optionnelle ainsi que des activités au choix ou des périodes de remédiation.

Notre établissement opte pour une offre classique ouvrant à toutes les orientations possibles au 3^e degré tant au niveau scientifique, littéraire, économique que social dans une optique de préparation aux études supérieures.

Les grilles du 2^e degré

	Latin-sciences	Latin-grec	Sciences	Sciences économiques	Sciences sociales
	1	2	3	4	5
Formation Commune					
Cours philosophiques	1	1	1	1	1
Éducation à la Philosophie et à la Citoyenneté	1	1	1	1	1
Français	5	5	5	5	5
Histoire	2	2	2	2	2
Géographie	2	2	2	2	2
Mathématique	5	5	5	5	5
Néerlandais	4	4	4	4	4
Anglais	4	4	4	4	4
Éducation physique	2	2	3	3	3
Sciences : biologie/chimie/physique	2/1/2 (3 ^e)	1/1/1	2/1/2 (3 ^e)	1/1/1	
	1/2/2 (4 ^e)		1/2/2 (4 ^e)		
Formation optionnelle					
Latin	4	4			
Sciences économiques				4	
Sciences sociales					4
Grec		2			
Pratique de laboratoire			2		
Géographie physique			1		
TOTAL	35 (3^e)	35	35 (3^e)	34	34

Sous réserve de modifications imposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ces grilles seront organisées pour autant que le nombre d'heures total de l'établissement le permette et que chaque activité compte un nombre d'élèves suffisant.

Formulaire du choix de la grille d'option au 2^e degré

Je soussigné(e), parent ou personne investie de l'autorité parentale, à l'égard de (1)....., élève de (2)..... déclare avoir pris connaissance du contenu relatif aux grilles d'options organisées au 2^e degré pour l'année scolaire 2022-2023 et avoir choisi pour l'élève précité :

Soit (3) :

EN 3^e ANNEE :

- La grille 1
- La grille 2
- La grille 3
- La grille 4
- La grille 5

EN 4^e ANNEE :

- La grille 1
- La grille 2
- La grille 3
- La grille 4
- La grille 5

Fait à, le/...../..... (4)

Signature des parents ou de la personne responsable :

À REMETTRE AU TITULAIRE POUR LE LUNDI 23 MAI AU PLUS TARD !

(1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant

(2) Classe fréquentée et désignation de l'établissement (année scolaire en cours)

(3) Cocher la grille choisie (une seule)

(4) Lieu et date